



Commune de Ballaison

INFOS BALLAISON N°45 / OCTOBRE 2016

SÉANCE DU CONSEIL DU 27 SEPTEMBRE 2016

PRÉSENTS : M. SONGEON Christophe, Mme NEYROUD Michèle, Mme VULLIEZ Josette, Mme RAPIN Christiane M. PIERRON Hervé, M. GOBANCÉ Christian, Mme DEBUYSSCHER Audrey. M. BOULENS Philippe, Mme LOUBET Chantal.

EXCUSÉS : M. MEYNET Jacques, M. TRAIN Raymond, M. MILLET Jean-Pierre, Mme BOURET Ariane.

ABSENTS : Mme BERTHOLON Stéphanie, M. WOESTELANDT Baptiste.

POUVOIR : Monsieur MEYNET Jacques a donné pouvoir à Mme NEYROUD Michèle
Monsieur TRAIN Raymond a donné pouvoir à Mme VULLIEZ Josette
Madame BOURET Ariane a donné pouvoir à M. PIERRON Hervé
Monsieur MILLET Jean-Pierre a donné pouvoir à M. GOBANCÉ Christian.

A été élu secrétaire : M. GOBANCÉ Christian.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du conseil municipal du 29 août 2016.

FINANCES

Remise des dettes relatives aux Temps d'Activités Périscolaires (TAP) pour une famille en difficulté.

Monsieur le Maire expose qu'une famille de Ballaison, dont l'enfant participe aux Temps d'Activités Périscolaires, n'a pas réglé deux factures, de 42 € et 45 €, correspondant à l'année scolaire 2015/2016, et une facture de 26 € correspondant à la première session de l'année scolaire 2016/2017. La commission scolaire a identifié cette famille comme étant en difficulté financière.

Monsieur le Maire propose une remise gracieuse de cette dette, d'un montant total de 113 €, qui s'inscrirait dans la volonté de pouvoir conserver à tous les enfants l'accès aux TAP.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, compte-tenu de la situation financière de la famille, décide d'effectuer une remise gracieuse d'un montant total de 113 €, correspondant aux factures non réglées. La somme correspondante sera mandatée sur le chapitre 65, article 6574 du budget 2016 de la commune.

Remise cadeau aux nouveaux époux lors des mariages dans la commune

Monsieur le Maire informe l'assemblée que depuis 2009, la commune offre un stylo gravé « commune de Ballaison » à tous les nouveaux époux, lors des mariages qui sont célébrés à la mairie de Ballaison. Ce stylo est utilisé lors de la signature de l'acte de mariage.

Le stock est pratiquement épuisé. Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal pour l'achat d'un cadeau à offrir lors des mariages et précise qu'il n'est pas nécessaire que cela soit un stylo. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reconduire le don d'un stylo aux nouveaux époux, lors de chaque mariage célébré dans la commune, ce cadeau ayant une valeur symbolique. Il autorise Monsieur le Maire à passer commande de 50 stylos gravés. La dépense correspondante sera inscrite au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits inscrits au budget communal de l'année en cours.

PERSONNEL COMMUNAL

Poste de l'agent d'accueil – prolongation après CAE

Par délibération du 30 septembre 2014, le conseil municipal a décidé d'avoir recours à l'un des dispositifs d'aide à l'emploi de l'Etat, dénommé Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement à l'Emploi, par la signature d'un contrat, d'une durée de 6 mois, renouvelable dans la limite de 24 mois.

Une personne a été embauchée sur le poste, un contrat a été passé une première fois du 31/10/2014 au 30/04/2015. Cette personne est restée six mois, puis une deuxième personne a été embauchée à sa place, du 22/04/2015 au 21/12/2015, son contrat a été renouvelé du 22/12/2015 au 21/06/2016, ainsi que du 22/06/2016 au 21/12/2016.

La charge de travail qui incombera au secrétariat de mairie dans les prochains mois sera importante :

- Trois chantiers de voirie sont prévus en 2017, l'aménagement et la sécurisation de la RD 225 et de ses arrêts de bus, l'aménagement aux abords de l'école primaire et l'aménagement du cimetière
- Le recensement de la population
- L'organisation des élections présidentielles et législatives
- La création d'une garderie périscolaire et d'une cantine scolaire pour la rentrée scolaire 2016/2017

Monsieur le Maire souligne que la personne embauchée depuis le 22/06/2015 donne satisfaction. Il demande l'avis



de l'assemblée pour renouveler la demande de recours au dispositif d'aide de l'Etat C.U.I. – C.A.E pour lui permettre d'effectuer les 6 derniers mois qu'elle peut encore faire dans ce cadre. En effet, une personne peut être embauchée 2 ans maximum par ce dispositif. Préalablement à l'embauche, il sera nécessaire de renouveler la convention associant la commune, Pôle Emploi et l'employée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, considérant que le renouvellement du C.U.I. -C.A.E. actuel permettra d'aider le secrétariat dans sa charge de travail, donne son accord pour faire à nouveau appel au dispositif d'aide à l'embauche : C.U.I - C.A.E. pour le poste de l'accueil du secrétariat de la Mairie, à compter du 1^{er} octobre 2016.

Il souligne que le temps de travail sera de 35 heures hebdomadaires, rémunérées sur la base du SMIC Horaire, avec un complément indemnitaire de 120 € par mois. Ce contrat durera 6 mois, à compter de la date d'achèvement du dernier contrat, soit du 22/12/2016 au 21/06/2017.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre Pole Emploi, l'employée et la commune, ainsi que le contrat de travail à durée déterminée avec l'employée et toute démarche nécessaire pour le renouvellement de cette embauche.

ECOLES

Devis de la SAT proposé par l'école primaire pour des trajets pour la Cité de l'Eau à AMPHION (séances piscine)

Sur les quatre classes effectuant des sorties piscine, trois se rendent à Amphion, à la Cité de l'Eau. Monsieur le Maire rappelle qu'un courrier avait été adressé aux deux directeurs d'écoles pour les informer que le bus ne pourrait plus effectuer des distances trop éloignées de la commune, pour en prolonger la durée. Ainsi, il ne pourra désormais plus assurer les sorties ski, ou autres.

La commune, a toutefois pris en charge la première session des séances piscine. Il a fallu réserver à la dernière minute un bus auprès d'une société de transport en commun extérieure, moyennant la somme de 150 € par trajet, pour huit sorties par classe.

Monsieur le Maire va inviter le Sou des écoles à prendre en charge une partie des frais inhérents au transport des enfants à la piscine d'Amphion. Un courrier en ce sens sera adressé à l'association.

Par rapport au projet « classe verte » de l'école primaire en 2017, Monsieur le Maire confirme qu'il a été convenu avec le directeur que la commune ne participerait pas au financement.

VOIRIE ET RESEAUX

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) d'Assainissement Collectif ou d'Assainissement Non Collectif – année 2015

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement Collectif ou d'Assainissement Non Collectif.

La gestion du réseau d'eau potable a été confiée au Syndicat des Eaux des Voirons (SIEV). Le RPQS 2015 se rapportant à ce réseau a été adopté par le Conseil Municipal par délibération du 9/08/2016.

La gestion du réseau d'assainissement collectif et non collectif a été confiée à la Communauté de Communes du Bas-Chablais (CCBC).

Lors de la dernière réunion de l'assemblée communautaire de la CCBC, Monsieur le Président a présenté :

- le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2015 concernant le service public d'Assainissement Collectif,
- le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2015 concernant le service public d'Assainissement non Collectif,

Monsieur le Maire précise que ces rapports sont publics, pour permettre d'informer les usagers du service. Il en fait la présentation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement Collectif 2015 réalisé par la Communauté de Communes du Bas-Chablais (CCBC). Il adopte également le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement non Collectif 2015 réalisé par la Communauté de Communes du Bas-Chablais (CCBC).

Arrêts de bus à Marcorens :

Monsieur le Maire fait lecture du mail adressé à la mairie par un habitant, concernant la dangerosité des arrêts de bus dans ce hameau. Il informe qu'une réunion est prévue le 19/10/2016 avec le Conseil Départemental pour discuter des futurs travaux sur la RD 225 et la possibilité de mettre en place des solutions provisoires.

Un conseiller municipal demande s'il serait envisageable que le bus s'arrête au milieu de la route, afin de sécuriser les enfants qui en descendent. D'autre part, des arbres ont poussé aux abords de la signalisation des chicanes, gênant la visibilité. Monsieur le Maire indique que le service technique pourra intervenir. Il invite aussi les familles à équiper leurs enfants de gilets jaunes fluorescents pour la période hivernale.

Eclairage public :

Afin d'apporter sa contribution à la préservation de l'environnement, le conseil municipal décide de supprimer l'éclairage public sur la totalité de la commune, de 23H00 à 5H00, à compter du mois d'octobre.

Les zones de travaux ne seront pas concernées par cette mesure. Les décorations de Noël seront maintenues éclairées toute la nuit pendant la semaine entre Noël et nouvel an, si possible.



Une information à l'attention des habitants sera passée dans la lettre d'informations mensuelle et dans l'Echo de la Colline du début de l'année 2017.

Audit énergétique des deux écoles primaire et maternelle :

Un rapport élaboré par la société Vision Durable de DOUVAINNE est consultable en mairie. Il présente les coûts et les estimations des travaux nécessaires sur les deux bâtiments, afin d'améliorer leur performance énergétique. Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'inclure certains travaux dans la liste des projets de l'année 2017.

D'autre part, dans les bâtiments accueillant des établissements recevant du public (ERP), à compter du 01/01/2017, un diagnostic de performance énergétique (DPE) doit être établi et affiché de manière visible pour le public à proximité de l'entrée principale ou du point d'accueil, s'il s'agit de bâtiments occupés par les services d'un organisme public, et dès que leur surface dépasse 250 m².

CIMETIERE

Point sur l'avancement du dossier :

Un rapport géotechnique a été réalisé par l'entreprise GEOCHABLAIS pour la gestion des eaux pluviales à l'intérieur du cimetière. La terre du sous-sol est imperméable et ne permet pas une bonne absorption.

Une autorisation a été demandée au GFA de SENOCHÉ pour le passage d'une canalisation dans le champ dont il est propriétaire, qui va permettre le rejet de ces eaux pluviales à l'extérieur du cimetière.

Le projet de rénovation du cimetière a été présenté à une délégation de la paroisse. Une séance sera organisée à l'attention des membres du conseil municipal, spécialement dédiée à ce projet. Les travaux envisagés demeurent pour l'instant réalisables dans le cadre de l'enveloppe financière prévue. Monsieur le Maire rappelle cependant qu'il est nécessaire de se conformer à une législation spécifique aux cimetières : règlement, ossuaire, etc... Des subventions ont été demandées.

LA PAROLE AUX COMMISSIONS

Commission Information :

La lettre d'informations mensuelle sera publiée sur le site internet de la commune dès le mois de janvier prochain (ballaison.fr) A cette date, sa distribution dans toutes les boîtes aux lettres des habitants de la commune sera supprimée. Sur demande expresse, un format papier pourra être distribué. Cette mesure sera annoncée lors des manifestations communales.

Une question est soulevée le droit à l'image et notamment des photographies et vidéos des écoles.

Il sera nécessaire de rappeler aux enseignants de prendre leurs précautions par rapport à ce droit à l'image.

Conseil Municipal des Jeunes :

La première réunion du CMJ aura lieu le samedi 1^{er} octobre. Un animateur du football-Club de Ballaison a demandé à déplacer les réunions fixées en raison d'enfants inscrits au foot. Les élus responsables rappellent que le CMJ n'a lieu qu'une fois toutes les 6 semaines, et qu'il n'est pas aisé de prévoir d'autres dates disponibles pour les enfants.

Lors de la première réunion du CMJ, un planning sera élaboré.

INTERCOMMUNALITE

Information sur les renoncations à l'exercice du droit de préemption du président de la CCBC :

- DIA n°74 025 16 B0008 : Mme MICHEL Monique et M. MICHEL Pierre, lieu-dit : « Ballaison », bâtiment et terrain de 1310 m², décision de préemption le 21/07/2016 pour opération de logements locatifs sociaux
- DIA n°74 025 16 B0009 : Consorts FAVRE, lieu-dit : « Crapon du Milieu », bâtiment et terrain 127 m², renoncation à préempter du 24/08/2016
- DIA n°74 025 16 B0010 : Mme MENOUD Irène, lieu-dit : « Les Maly », terrain à bâtir de 800 m², lot A, renoncation à préempter le 24/08/2016
- DIA n°74 025 16 B0011 : Consorts GOY, lieu-dit : « Route du Crépy » et « Le Quart », ferme et terrain, 3 736 m², renoncation à préempter le 13/09/2016.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) :

Le PADD doit être approuvé pour le 31 décembre 2016.

Tous les membres du conseil municipal de Ballaison font partie de la commission PLUI : une réunion de travail est à prévoir pour travailler sur la carte du PLUI. Deux réunions publiques sont prévues les 21 et 22 novembre 2016.

Monsieur le Maire indique qu'il est possible de s'entretenir avec Michèle NEYROUD pour toute question relative au PLUI.

50 ans de la CCBC :

L'anniversaire des 50 ans de la CCBC aura lieu le 17 décembre 2016.

URBANISME

Présentation des dossiers d'urbanisme déposés en mairie pour instruction :

Permis de construire :

➔ Dépôt le 08/08/2016 : THONON REAL ESTATE DEVELOPMENT, lieu-dit : « Biolet », lieu-dit : « Nédent », extension d'une maison individuelle d'habitation et création d'un parking avec abri de jardin.

Déclarations préalables :

➔ Dépôt le 12/08/2016 : Monsieur GRUA Philippe, lieu-dit : « Crapons Nord », clôture bois de séparation entre 2 voisins, installée sur terrain de M. GRUA + clôture. Un arrêté de non opposition a été émis le 12/09/2016.



➔ Dépôt le 01/09/2016 : CORISAND pour M. CHAVANNE Pascal, lieu-dit : « Le Veigeret », ravalement des façades. Un arrêté de non opposition a été émis le 26/09/2016.

➔ Dépôt 09/09/2016 : M. FROSSARD Maurice, lieu-dit : « Champ Burnet », construction d'un abri de jardin, ossature en bois et couverture en tuile terre cuite du toit à deux pans.

➔ Dépôt le 09/09/2016 : Monsieur FROSSARD Maurice, lieu-dit : « Champ Burnet », démolition des côtés et du toit en tôle d'un garage pour reconstruire en ossature bois et un toit à deux pans recouvert en tuile terre cuite.

➔ Dépôt le 13/09/2016 : Madame ECKMAN Valérie, lieu-dit : « Hutins », construction abri de jardin.

INFORMATIONS DIVERSES

Une exposition : « Hommes et femmes du Moyen-Age en Chablais, Faucigny et Genevois », florilège de documents médiévaux conservés en Haute-Savoie, aura lieu du 12/09/2016 au 31/12/2016 aux Archives départementales de la Haute-Savoie à ANNECY.

Le CCAS (Centre Communal d'Action Social) a organisé un voyage à Vouglans le 24 septembre à l'attention des aînés de la commune qui ont été ravis de ce moment de convivialité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 22H20.

QUESTIONS DIVERSES

Eaux pluviales :

Une conseillère municipale demande des renseignements concernant l'écoulement des eaux pluviales. Elle rapporte le cas précis où l'eau en provenance d'une toiture tombe dans la cour d'un voisin. Monsieur le Maire lui répond que les eaux de toiture doivent être gérées et ramenées dans le réseau public, s'il existe.

REGISTRE PLUI

Dans la délibération prescrivant l'élaboration du PLUI, la CCBC a ouvert une large concertation afin d'associer les habitants à ce projet majeur. Elle prendra la forme de nombreux événements qu'organiseront la CCBC et ses communes membres pour que chacun puisse participer et se tenir informé de l'avancée du projet, des événements et échéances qui rythmeront la concertation.

Le registre de concertation est une première étape, un document simple qui se trouve d'ores et déjà dans votre Mairie. Il est tenu à dispositions du public, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie, et ceci jusqu'à l'arrêt du projet du PLUI, c'est à dire jusqu'au début 2019, suivant le calendrier initialement fixé. Il va permettre de recueillir les observations et avis des personnes intéressées.

N'hésitez pas à venir y noter vos remarques, vos souhaits.

SITE INTERNET BALLAISON

Dès aujourd'hui, retrouvez toutes les informations de la commune (documents, démarches administratives ou encore événements à venir) sur le site de la Mairie : www.ballaison.fr

MARCHÉ DE NOËL

L'Association Les Secrets de Château Fées organise un marché de Noël les 3 et 4 décembre 2016 à la salle polyvalente de Ballaison.

Un café gourmand vous sera offert le samedi à 14 h.

Exposition traditionnelle où vous ne manquerez d'admirer les objets proposés, voire d'en acquérir et jouer les Pères Noël. Vous trouverez également des rissoles, pain d'épices, meringues...

Les enfants pourront fabriquer leur carte de Noël.

Une tombola sera organisée au profit du Service Pédiatrique de l'Hôpital de Thonon.

